

# Les formations de l'ATD13 pour les élus des Bouches-du-Rhône

## Public :

Les élus en charge de la forêt, de l'environnement, de la sécurité, de la police

## Durée :

de 9h à 16h30

## Nombre de places

20 personnes maximum

## Intervenants :

Communes Forestières,  
François Joliclercq,  
DDTM 13 : Audrey Stephan,  
Chargée d'études Forêt-DFCI  
- Service de l'Agriculture et  
de la Forêt - Pôle Forêt  
Conseil départemental 13 :  
Evelyne Rodriguez,  
Chef du service des Relations  
avec les Collectivités Locales  
- Direction de l'Environnement  
- Sous-direction  
de la Forêt

## Lieu :

le 15 : Saint Etienne  
du Grès - Hôtel de Ville  
le 16 : Trets

## INVITATION

# Les obligations légales de débroussaillage - les OLD

Le jeudi 15 octobre de 9h à 16h30 à Saint Etienne du Grès  
Le vendredi 16 octobre de 9h à 16h30 à Trets



## OBJECTIFS

L'Agence technique départementale et l'association des communes forestières, en partenariat avec le Parc naturel régional des Alpilles proposent aux élus locaux une formation qui répond à plusieurs objectifs. Il s'agira dans un premier temps de présenter la réglementation - nouvelle Loi forestière et nouvel arrêté préfectoral et de rappeler le rôle et les responsabilités du maire en matière de débroussaillage. De façon très concrète les grandes étapes d'application des Obligations Légales de Débroussaillage seront déroulées afin d'en améliorer la mise en place.

Les différents outils permettant de favoriser le débroussaillage par les administrés seront à leur tour exposés : dispositifs, aides possibles ainsi que les sanctions encourues si manquement.

Une étude de cas et des témoignages illustreront les propos des intervenants. L'après-midi sera consacrée à une visite de terrain en lien avec le cas abordé le matin.

## CONTENU

- Enjeux de la prévention des incendies
- La réglementation sur le débroussaillage
- Rôle et responsabilités du maire
- Organiser la mise en place des OLD
- Contrôles et mesures coercitives
- Visite de terrain avec présentation de « cas d'école »



Réponse  
avant le  
14 oct.

Pour participer, s'inscrire sur [www.atd13.fr](http://www.atd13.fr)

ou par mail : [formation@atd13.fr](mailto:formation@atd13.fr) ou par fax : 04 42 46 71 29

1 par  
personne

Collectivité .....

Prénom ..... Nom .....

Maire/Président  Adjoint  Conseiller municipal

Délégations .....

Pour vous contacter : Tél. : ..... Fax : .....

E-Mail. : .....

Participation au déjeuner (règlement sur place par le stagiaire) : 20€  oui  non



**Co-voiturage :** J'autorise l'ATD13 à transmettre mon adresse mail et mon numéro de portable aux élus qui souhaitent me contacter pour covoiturer (réponse obligatoire) :  oui  non